

Connaître le fonctionnement des instances professionnelles agricoles.

Objectifs

Connaître le fonctionnement de la Chambre d'Agriculture, de la Safer, de la DDTM et de leurs commissions pour savoir faire appel à leurs compétences.

Contenu

Appréhender la diversité des instances professionnelles agricoles et de leurs domaines de compétences.

Contenus: Statuts, compétences et historiques des Chambre d'Agriculture, de la Safer et de la DDTM.

Objectifs pédagogiques de la séquence ou du module :

Connaître les compétences des commissions de chaque organisme pour apprendre à y faire appel et promouvoir son projet agricole.

Contenus : Présentation des différentes commissions par les agriculteurs élus: rôle, fonctionnement, compétences. Études de cas concrets amenés par les stagiaires et présentés par les formateurs.

Cette formation s'appuie sur l'expérience des paysans qui s'investissent dans ces organisations. Cela permet d'ancrer les présentations dans le concret. La diversité des productions que représentent les différents intervenants permettra de répondre aux questions les plus variées.

Pas de pré-requis.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 15/10/2012

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 15/7€

Non agricole 0€

Possibilité de poser vos questions

Plus de renseignements

Formation : Elma Mathey

20, route de Nîmes

30190 Saint Geniès de Malgoirès

Tel/Fax: 04 66 63 18 89

addearg.formation@gmail.com

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac à midi



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

22 oct 2012

09:00 - 17:00 (7hrs)

ADDEARG, 20, route de Nîmes

30190 Saint Geniès de Malgoirès

Marie-Hélène Fayolle, apicultrice, élue en CDOA

(DDTM), Jean-Paul Cabanis, viticulteur et formateur indépendant, élu en CDCEA (Safer LR), Jean François Bianco (Chambre d'Agriculture)

Un animateur Addearg.

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire)